

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 mars 2019

Date d'affichage :

3 avril 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 4

OBJET : Stationnement payant : modification de zone

RAPPORTEUR : Françoise LAFOND

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 13 mars 2019

Par délibération du 16 décembre 2017, et au regard de la loi n°2014-58 -V, article 63, du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Commune a institué la dépenalisation du stationnement et fixé les règles et conditions de son application au 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu de l'expérience sur ces derniers mois, il est apparu nécessaire d'adapter certaines règles s'agissant des périmètres, des zones.

En effet, l'usage de certaines des zones actuelles de stationnement payant, pourrait être optimisé tout en maintenant une rotation nécessaire pour divers usages, commerces, services, hôpital et autres, sur les boulevards.

Par conséquent, il est proposé de redéfinir les tarifs des zones de stationnement sur les boulevards comme suit :

- changement de zone orange à jaune du côté extérieur du boulevard de la Liberté (concerne deux horodateurs sur le parking devant la pharmacie),
- changement de zone orange à jaune du côté extérieur du boulevard Chancelier de l'Hospital sur le parking devant l'école de danse (concerne un horodateur).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications de zonage tels qu'indiquées, celles-ci seront applicables dès la mise en conformité technique après publication de l'arrêté municipal reprenant les présentes dispositions,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

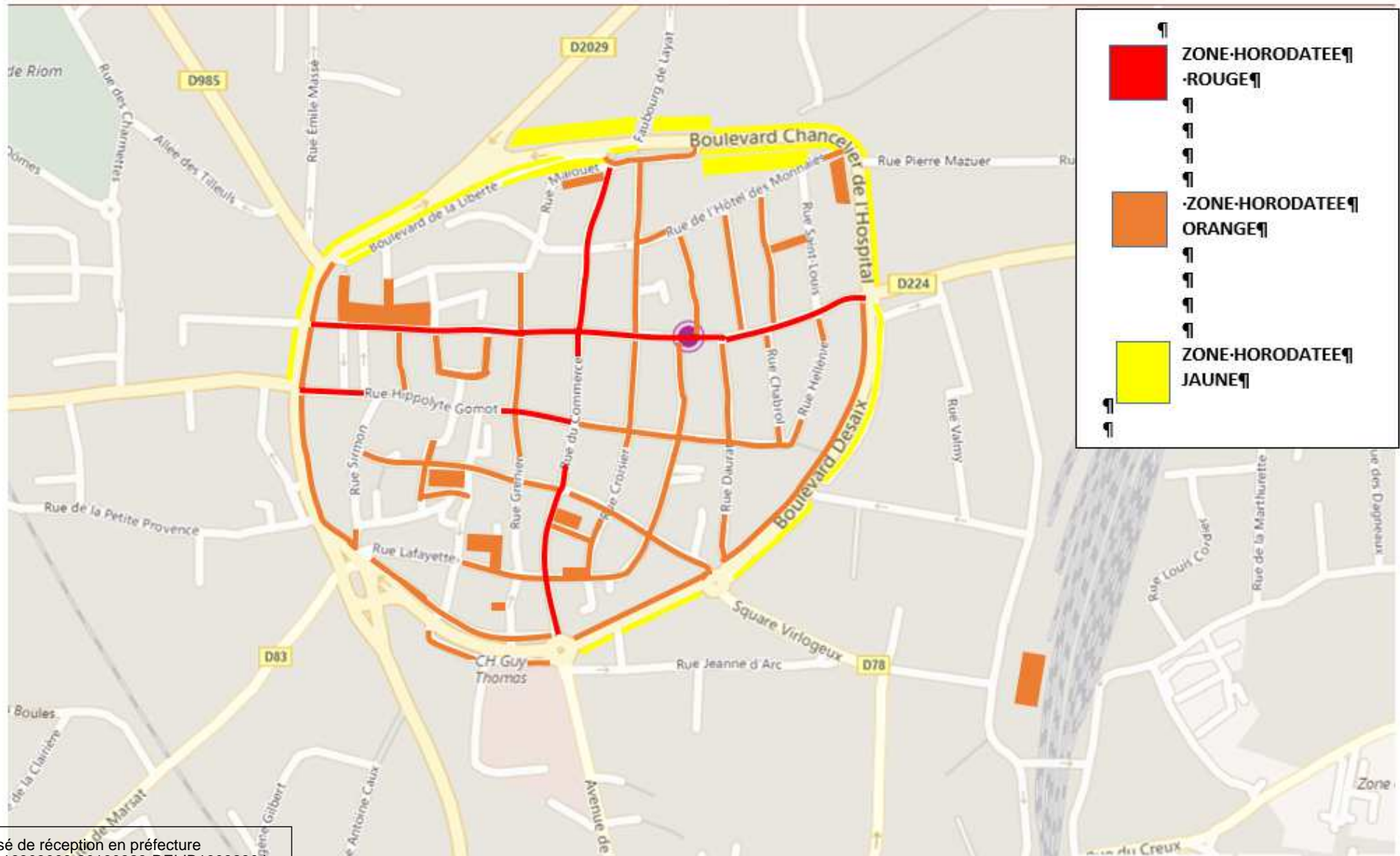
RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

COMMUNE DE RIOM



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190328-DELIB19032804-
DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019